

Projet d'ombrières agrivoltaïques et d'irrigation du Quercy (des Causses du Quercy au Quercy blanc)

Livret de concertation Etape 1

Volume 1

Planches de l'exposition
du 7, 9 et 18 juin 2022

Ce livret est le vôtre



TSE
AGRI PV



Votre participation

TSE souhaite que son projet se construise en concertation avec le territoire.

Aussi, nous vous invitons à transmettre vos expressions par écrit afin d'éviter de déformer vos questions, remarques et propositions.

Pour vous aider, vous aurez à votre disposition :

- Un livret de concertation (étape 1) composé de deux volumes ;
- 3 ateliers de co-construction (pour vous aider à formuler vos propositions) prévus lors de la 1^{ère} quinzaine de juillet ;
- Un livret de notation qui vous sera remis à partir du 28 août 2022 ;
- Un livret de restitution prévu à l'automne 2022.

Présentation du livret de concertation (étape 1)

Volume 1

Ce volume présente toutes les planches exposées lors des 3 permanences d'information des 7, 9 et 18 juin 2022.

Volume 2

Ce volume contient des grilles pour recueillir vos expressions (questions, remarques et propositions) concernant les différents éléments du projet :

- **Agrivoltaïsme (Panneaux 4, 5)**
- **Localisation du projet d'ombrières (panneaux 6 ; 6.1 ; 6.2 ; 6.3)**
- **L'environnement - (panneaux 7 ; 8 ; 9 ; 10)**
- **Le paysage – (panneaux 11 ; 12 ; 13)**
- **Les autres éléments et enjeux en réflexion – (panneau 14)**
- **Les réponses aux questions fréquentes concernant le photovoltaïque – (panneau 15)**

Ce volume 2 pourra être utilisé lors des ateliers de co-construction lors de la 1^{ère} quinzaine de juillet 2022 où vous pourrez participer à une réflexion autour d'hypothèses d'ajustement du projet.

Il devra être restitué au plus tard le 21 août 2022.

- par mail à concertation@acceptablesavenir.s.eu
- ou par courrier à : Acceptables AvenirS, 20 rue Hermès, 31520 Ramonville Saint-Agne
- ou en le déposant en mairie

Les volumes 1 et 2 sont disponibles en version électronique à concertation@acceptablesavenir.s.eu

1

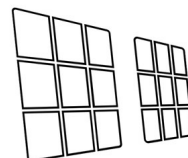
PRÉSENTATION GÉNÉRALE



Depuis 5 ans, l'ASA (association syndicale autorisée) d'irrigation du plateau de Sérignac (Lot) qui regroupe 70 exploitations a pour projet d'optimiser l'irrigation.

Après plusieurs échanges avec différents développeurs en agrivoltaïsme, la société TSE a été sélectionnée pour ce projet car c'est le seul développeur qui a proposé une solution d'ombrières agrivoltaïques avec irrigation intégrée.

Ce système permet de se prémunir des phénomènes climatiques et s'adapte aux activités de l'exploitant sous l'ombrière grâce à une très faible emprise au sol.



Tout en contribuant à la transition énergétique qui doit conduire d'ici 2050 à la neutralité carbone de la production d'énergie en France, la société TSE souhaite participer aux évolutions de l'agriculture notamment par la limitation des effets du changement climatique.



Le projet correspond à l'étude d'environ 50 sites d'implantation d'ombrières qui seraient répartis entre 49 propriétaires, 26 exploitants et 15 communes.

Les ombrières seront regroupées pour conduire l'électricité produite vers le poste source qui sert à l'injection de l'électricité sur le réseau national.

Les 50 projets d'ombrières sont répartis sur trois départements :

- Le Tarn-et-Garonne (82)
- Le Lot-et-Garonne (47)
- Le Lot (46)

POUR UN PROJET ADAPTÉ AU TERRITOIRE

TSE souhaite organiser une concertation volontaire pour inclure les attentes du territoire dans son projet.

TSE a confié à Acceptables AvenirS l'organisation et l'animation de cette concertation.

Les engagements de TSE pour cette concertation sont :

- Le respect de la parole de chacun : toutes les propositions seront analysées dans les mêmes conditions sans exclusion *a priori*
- La sincérité : répondre à toutes les questions

Exprimez vous dès aujourd'hui sur les différentes thématiques :

- **Agrivoltaïsme (panneaux 4, 5)**
- **Localisation du projet d'ombrières (panneaux 6 ; 6.1 ; 6.2 ; 6.3)**
- **L'environnement - (panneaux 7 ; 8 ; 9 ; 10)**
- **Le paysage – (panneaux 11 ; 12 ; 13)**
- **Les autres éléments et enjeux en réflexion – (panneau 14)**
- **Les réponses aux questions fréquentes concernant le photovoltaïque – (panneau 15)**

Merci d'utiliser le livret de concertation pour transmettre vos questions, remarques et éventuelles propositions d'ajustements

Pour éviter tout quiproquo, seules les expressions transmises par écrit pourront être tracées et analysées.

Sont disponibles dans la salle :



Les réponses aux questions posées en conseil municipal

3

LE PROCESSUS DE CONCERTATION

Etape 1 – 3 Permanences : 07, 09 et 18 juin 2022

Présentation du processus de réflexion et du projet, vous pouvez :

- poser vos questions aux représentants de TSE et de l'ASA
- transmettre vos questions, remarques, propositions d'ajustements du projet par écrit avec le livret ou par e-mail à concertation@acceptablesavenir.eu
- laisser votre e-mail pour recevoir les prochaines informations, réponses aux questions et évolutions du projet

Etape 2 – Ateliers de co-construction : 1ère quinzaine de juillet 2022

Les acteurs et les habitants du territoire sont invités à participer à ces ateliers pour échanger autour du projet et définir/identifier ensemble les ajustements potentiels

Etape 3 – Retours des propositions du territoire : 07 juin au 21 août 2022

Les acteurs et les habitants du territoire transmettent leurs questions, remarques et propositions via le livret de concertation disponible en salle et sur demande via concertation@acceptablesavenir.eu

Etape 4 – Notation des propositions d'ajustements du 29 août au 29 septembre 2022

Les acteurs et les habitants du territoire sont invités à noter les ajustements du projet avec les livrets de notation et à les adresser à concertation@acceptablesavenir.eu

Etape 5 – Restitution de la concertation et présentation des décisions de TSE et l'ASA (automne 2022)

Les porteurs de projet présentent l'ensemble des ajustements et leur notation ainsi que les ajustements retenus

RAPPEL DES OBJECTIFS NATIONAUX EN MATIÈRE D'ÉNERGIE

En 2020, la France dispose d'une puissance de 10 GW d'installés en prenant en compte uniquement l'énergie solaire.

L'objectif de l'état à travers la PPE* (Programmation Pluriannuelle de l'Énergie) est d'atteindre une puissance de :

- 20 GW en 2023,
- 35 à 44 GW en 2028.

Le rapport « *Transitions 2050* » publié par l'ADEME en février 2022 propose 5 scénarios de mix de production énergétique à l'horizon 2050.

La puissance globale de la filière photovoltaïque doit atteindre à l'horizon 2050 entre 92 GW pour un scénario de forte réduction de la consommation d'énergie et 144 GW pour un scénario construit sur le fort développement des technologies vertes.

Dans ce rapport, l'ADEME promeut le développement de centrales au sol sur friches et sites délaissés ou encore sur des terrains agricoles, notamment dans le contexte strict de l'agrivoltaïsme.

**PPE : Outil de pilotage de la politique énergétique qui exprime les orientations et priorités d'action des pouvoirs publics pour la gestion de l'ensemble des formes d'énergie*

DÉFINITION DE L' « AGRIVOLTAÏSME » PAR L'ADEME

« Une installation photovoltaïque peut être qualifiée d'agrivoltaïque lorsque ses modules photovoltaïques sont situés sur une même surface de parcelle qu'une production agricole et qu'ils l'influencent en lui apportant directement (sans intermédiaire) un des services ci-dessous :

- Service d'adaptation au changement climatique
- Service d'accès à une protection contre les aléas
- Service d'amélioration du bien-être animal
- Service agronomique précis pour les besoins des cultures (limitation des stress abiotiques etc.)

Et ce, sans induire, ni dégradation importante de la production agricole (qualitative et quantitative), ni diminution des revenus issus de la production agricole.



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

Au-delà de ces aspects majeurs de caractérisation, le projet d'agrivoltaïsme se doit également d'assurer sa vocation agricole, de garantir la pérennité du projet agricole tout au long du projet, sa réversibilité et son adéquation avec les dynamiques locales et territoriales, tout en maîtrisant ses impacts sur l'environnement, les sols et les paysages. Enfin, en fonction de la vulnérabilité possible des projets agricoles, l'installation agrivoltaïque se doit être adaptable et flexible pour répondre à des évolutions possibles dans le temps. »



Définition de l'Agrivoltaïsme par l'ADEME :

« Caractériser les projets photovoltaïques sur terrains agricoles et l'agrivoltaïsme », juillet 2021

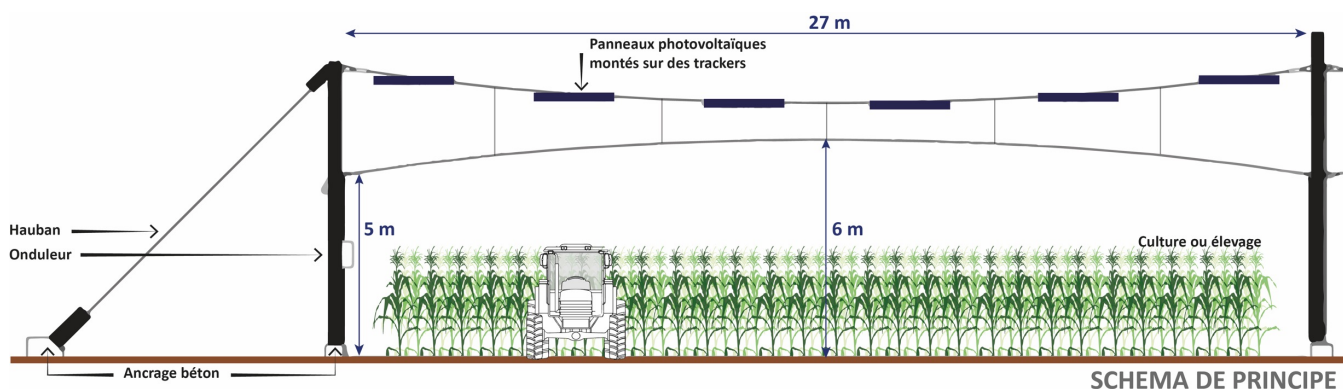
<https://librairie.ademe.fr/energies-renouvelables-reseaux-et-stockage/4993-recueil-de-retours-d-experiences-sur-les-systemes-pv-en-terrains-agricoles-et-fiches-techniques-recapitulatives.html>

RAPPEL DES OBJECTIFS NATIONAUX EN MATIÈRE D'ÉNERGIE

L'ombrière est une structure permettant la co-production photovoltaïque et agricole. La structure, grâce à ses 27 m d'entre-axes entre poteaux et ses 5 m de haut, permet le passage de la quasi-intégralité des engins agricoles et par conséquent, du maintien de toute destination agricole des parcelles (élevage, maraîchage, arboriculture ou grandes cultures).

Les panneaux solaires sont montés sur des trackers qui suivent la course du soleil. L'ombrage au sol, est donc partiel (environ 40%) et tournant. Il présente plusieurs avantages agronomiques :

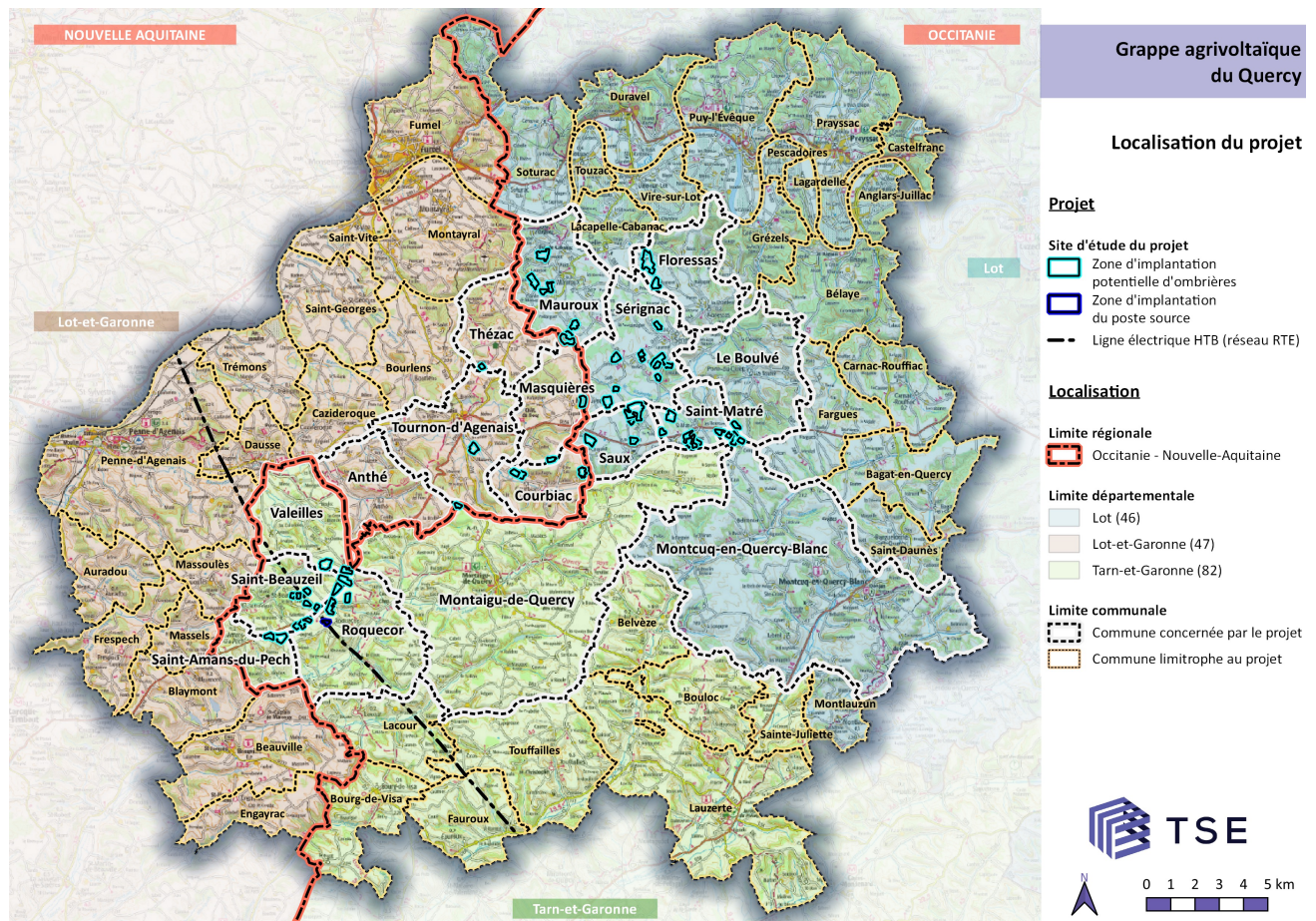
- Réduction de l'évapotranspiration des plantes
- Optimisation d'irrigation : réduction de la consommation en eau
- Réduction de l'amplitude thermique sous la structure. En été, la température peut être réduite de 2 ou 3°, limitant les stress hydrique, thermique et les coups de soleil. L'humidité du sol est alors supérieure. En hiver, la température peut être augmentée de 2 ou 3° limitant les risques de gel.
- L'ombrage partiel est également un outil intéressant pour l'élevage, en favorisant l'accès à l'ombre aux animaux sur les prairies de pâture.



UN PROJET COLLECTIF DE TERRITOIRE

La société TSE a été sélectionnée par l'ASA d'irrigation du plateau de Sérignac. Ensemble, ils ont réfléchi à un projet de territoire permettant d'intégrer le plus grand nombre de propriétaires et d'exploitants dans la limite des capacités de raccordement sur le réseau RTE. Le projet a donc débuté dans le Lot et s'est ensuite étendu aux départements du Lot-et-Garonne et Tarn-et-Garonne.

Afin de mutualiser le raccordement des ombrières sur le réseau HTB de RTE, le projet s'organise sur un total de 15 communes réparties sur ces 3 départements.



2 régions
3 départements

49 propriétaires fonciers
26 exploitants agricoles

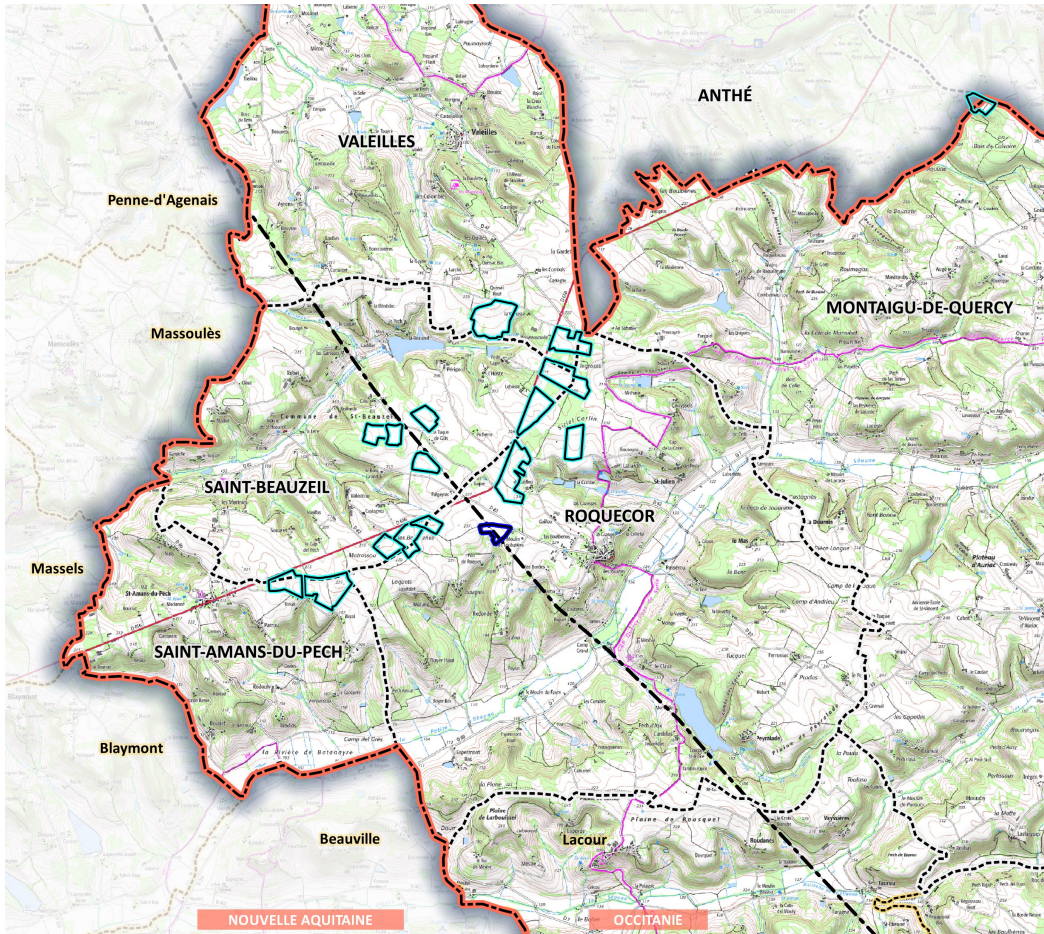
15 communes
4 communautés communes

Environ 50 projets d'ombrières
1 poste source

LOCALISATION PAR DÉPARTEMENT

Rendez-vous aux panneaux 6.1 ; 6.2 ; 6.3

TARN-ET-GARONNE (82)






Grappe agrivoltaïque
du Quercy

Localisation du projet
Tarn-et-Garonne (82)


Projet

Site d'étude du projet



-  Zone d'implantation potentielle d'ombrières
-  Zone d'implantation du poste source
-  Ligne électrique HTB - Réseau RTE

Localisation

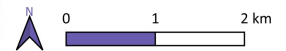
Limite régionale

-  Occitanie - Nouvelle-Aquitaine

Limite communale

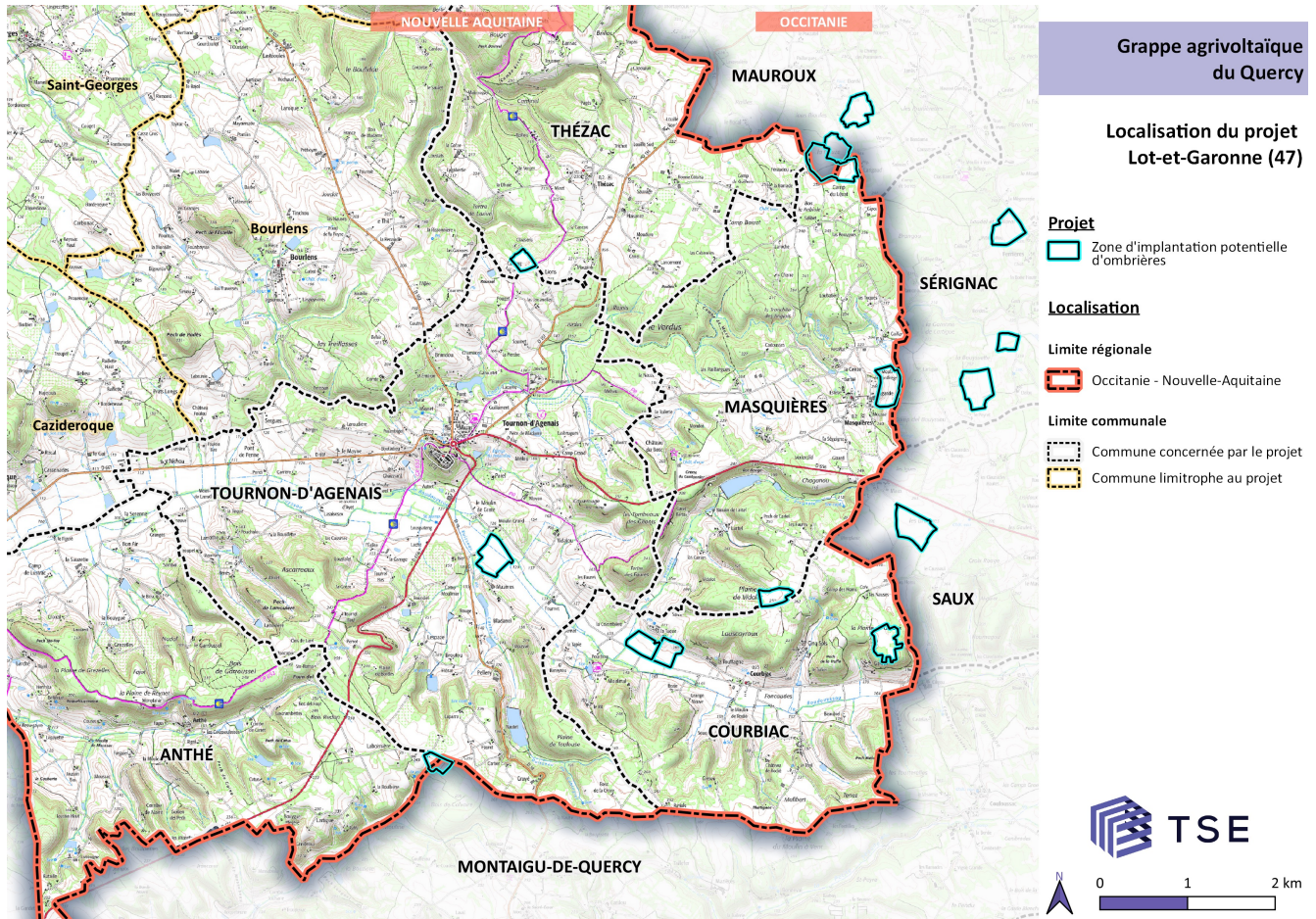
-  Commune concernée par le projet
-  Commune limitrophe au projet

 TSE



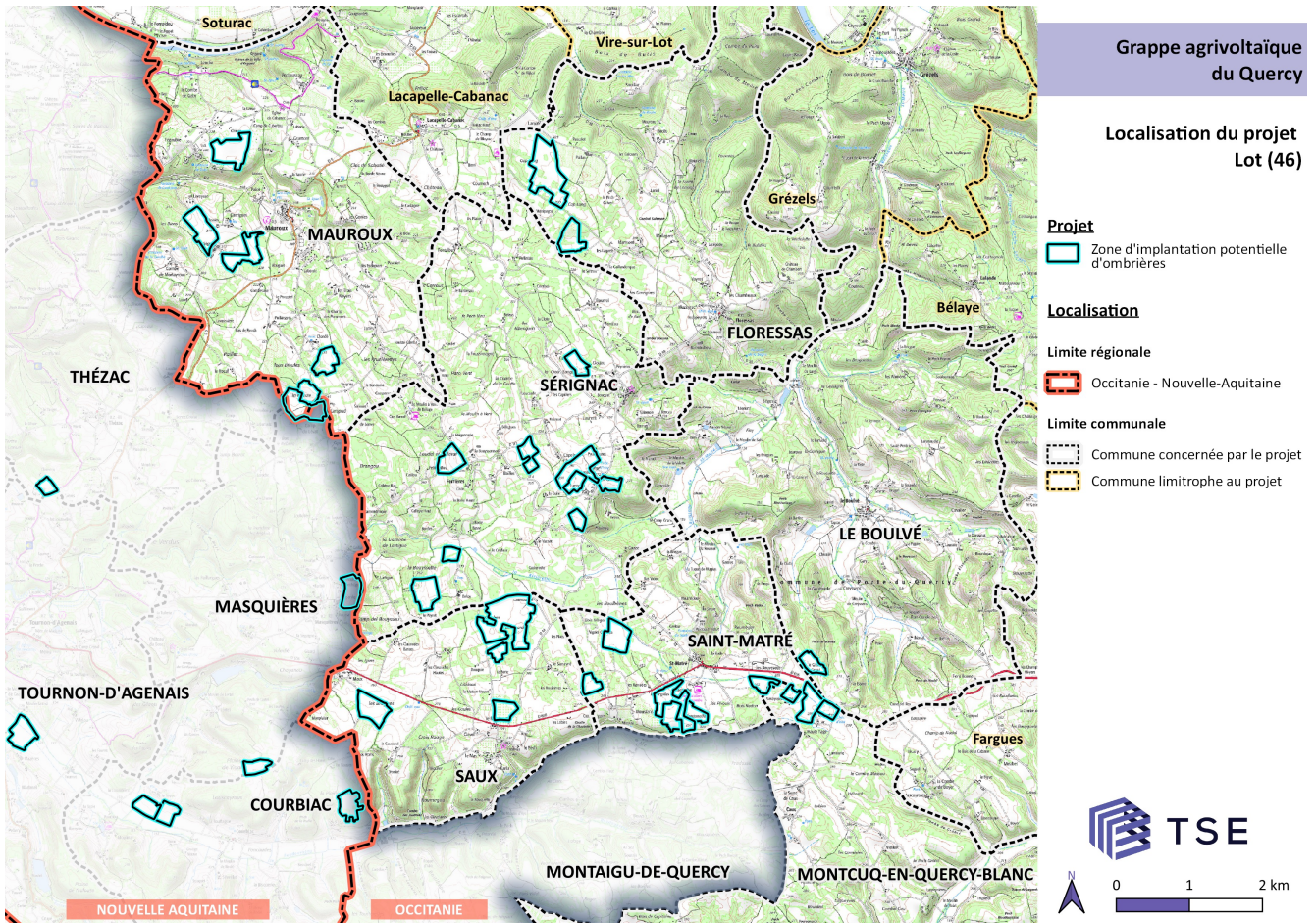
- **15 projets en étude**
- **Création d'un poste source à Roquecor**
- **5 communes**
 - Montaigu-de-Quercy
 - Roquecor
 - Saint-Amans-du-Pech
 - Saint-Beauzeil
 - Valeilles

LOT-ET-GARONNE (47)



- **8 projets en étude**
- **5 communes**
 - Anthé
 - Courbiac
 - Masquières
 - Thézac
 - Tournon-d'Agenais

LOT (46)



- **30 projets en étude**
- **5 communes**
 - Floressas
 - Mauroux
 - Montcuq-en-Quercy-Blanc
 - Porte-de-Quercy (St Matré – Le Boulvé – Saux)
 - Sérignac

L'ÉTUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL

LES OBJECTIFS DE L'ÉTUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL

L'étude d'impact s'inscrit dans la démarche d'évaluation environnementale des projets et sert à intégrer les préoccupations environnementales, de cadre de vie et de santé publique dans toutes les phases d'élaboration des projets (conception, construction, exploitation et démantèlement). L'étude d'impact doit rendre compte des mesures prises dans le cadre d'un projet afin d'éviter, réduire voire compenser ses incidences sur l'environnement. Elle doit, en outre, servir à éclairer les services instructeurs et à informer le public pour justifier son autorisation ou son rejet.

DES ÉCHELLES D'ANALYSE MULTIPLES ET ADAPTÉES AUX THÉMATIQUES ÉTUDIÉES

Afin de prendre en compte les spécificités d'un tel projet, plusieurs aires d'étude ont été définies. Celles-ci permettent d'identifier les enjeux globaux et particuliers du territoire d'accueil et de renseigner sur la totalité des incidences potentielles attendues, tant à l'échelle de l'ensemble des projets d'ombrières qu'à celle plus précise de chaque parcelle agricole accueillant une structure.



L'étude d'impact traitera également des incidences potentielles liées au raccordement électrique des ombrières agrivoltaïques et plus précisément de celles en lien avec l'enfouissement des câbles électriques et la création du poste source.

Exemple d'aire d'étude globale du projet intégrant l'ensemble des sites accueillant les ombrières



Exemple d'aire d'étude à l'échelle d'une zone d'implantation potentielle d'ombrières



Exemple d'aire d'étude englobant plusieurs sites voisins accueillant les ombrières

L'ÉTUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL

LE CONTENU D'UNE ÉTUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL

Une étude d'impact doit être proportionnée à la sensibilité environnementale du site d'accueil du projet. De manière simplifiée, l'étude d'impact s'articule suivant trois grandes phases :

- L'analyse de **l'état initial** de l'environnement du site qui permet d'identifier l'ensemble des enjeux du territoire concerné par le projet suivant quatre grandes thématiques :
 - Le **milieu physique** : relief, sol et sous-sol, réseau hydrographique, météorologie, risques naturels, ...
 - Le **milieu naturel** : habitats naturels, zones humides, faune, flore, corridors écologiques, ...
 - Les **populations et activités humaines** : habitats, réseau routier, les réseaux et équipements techniques, les nuisances (acoustiques, vibratoires, etc.), les risques technologiques, ...
 - Le **paysage et le patrimoine** : le socle du paysage (géologie, topographie, hydrologie), les unités paysagères, les structures végétales majeures, l'organisation et reconnaissance du territoire (habitat, infrastructures, tourisme), les points de vue, les dynamiques d'évolution des paysages, le patrimoine (sites classés et inscrits, monuments historiques, etc.), ...
- L'analyse des impacts envisagés du projet dont l'objectif consiste à identifier et qualifier les incidences du projet durant toute ses phases de vie (construction, exploitation et démantèlement) et pour chaque thématique préalablement identifiée dans l'état initial.
- La proposition de mesures a pour objectif de :
 - **Eviter** les impacts négatifs du projet (changement de localisation des aménagements, balisage préventif de milieux sensibles, ...) ,
 - **Réduire** les impacts qui n'ont pas pu être évités (implantation de haies paysagères, adaptation du calendrier des travaux pour diminuer les nuisances sur les espèces ou riverains, etc.),
 - **Compenser** les impacts lorsqu'ils n'ont pas pu être suffisamment réduits (réhabilitation de zones humides, de milieux remarquables, etc.).

Des mesures d'**Accompagnement** peuvent aussi être proposées en complément ainsi que des modalités de suivi afin de s'assurer de l'efficacité des mesures mises en place.

RETOUR SUR LES INVENTAIRES NATURALISTES EN COURS

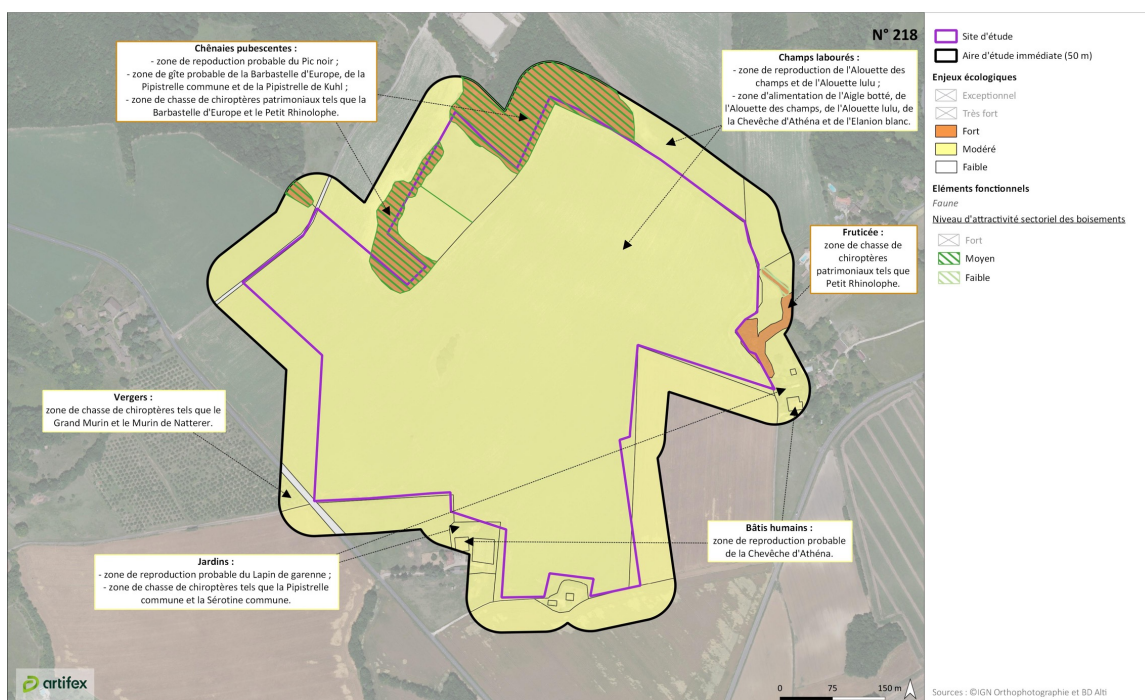
En amont de la réalisation d'une étude d'impact, le porteur de projet confie à un bureau d'études spécialisés la réalisation des inventaires naturalistes de terrain. Ceux-ci visent à évaluer la sensibilité écologique du site d'accueil du projet en identifiant la présence ou non de certains type d'habitats naturels ou de certaines espèces animales ou végétales. Ces inventaires de terrain doivent se dérouler sur un cycle biologique complet qui correspond globalement à une année et selon une méthodologie adaptée à la sensibilité et aux caractéristiques du secteur prospecté.

Dans le cadre du présent projet, les inventaires ont ciblé les groupes suivants :

- Flore et habitats naturels ;
- Zones humides ;
- Insectes ;
- Reptiles et amphibiens ;
- Oiseaux ;
- Chauves-souris ;
- Mammifères.

La carte ci-dessous permet de visualiser un exemple de cartographie rendant compte des résultats des inventaires naturalistes de terrain et présentant une première évaluation des enjeux écologiques du secteur prospecté.

Ces enjeux serviront de base pour analyser, au sein du volet naturel de l'étude d'impact, les éventuelles incidences que l'implantation d'une ombrière pourrait occasionner sur les habitats et espèces naturels. En cas d'impact pressenti, des mesures seront ensuite proposées pour assurer la conservation de ces enjeux.



Sont disponibles dans la salle :



Le calendrier des inventaires naturalistes et la pression d'inventaire sont disponibles dans les rapports présents dans cette salle et à votre disposition.

RETOUR SUR LES INVENTAIRES NATURALISTES EN COURS

QUELQUES RÉSULTATS PRÉLIMINAIRES DES INVENTAIRES NATURALISTES RÉALISÉS

La carte suivante présente les premières observations issues des investigations de terrain naturaliste réparties en quatre secteurs de prospection délimités par le bureau d'étude spécialisé.

SECTEUR NORD 1

Ce secteur se compose d'une vaste vallée agricole ponctuée de plateaux et de micro-reliefs calcaires, abritant des milieux boisés thermophiles et des étendues de pelouses sèches. Plusieurs habitats d'intérêt sont identifiés tels que les prairies humides, les pelouses sèches et les matoraux (habitats patrimoniaux). Il présente une diversité d'habitats naturels intéressante.

Les enjeux identifiés au niveau des parcelles concernent :

- plusieurs espèces d'insectes patrimoniales telles que la Decticelle côtière, le Fluoré, le Damier de la Succise ou encore le Grand Capricorne.
- plusieurs espèces d'oiseaux observées, comme l'Elanion blanc, l'Alouette lulu, la Cisticole des joncs, la Huppe fasciée ou le Milan noir, nicheurs dans le secteur).
- une espèce patrimoniale florale a été inventoriée : le Colchique d'automne.

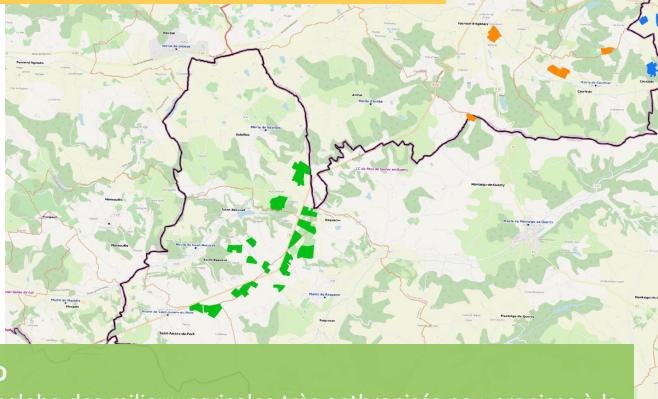
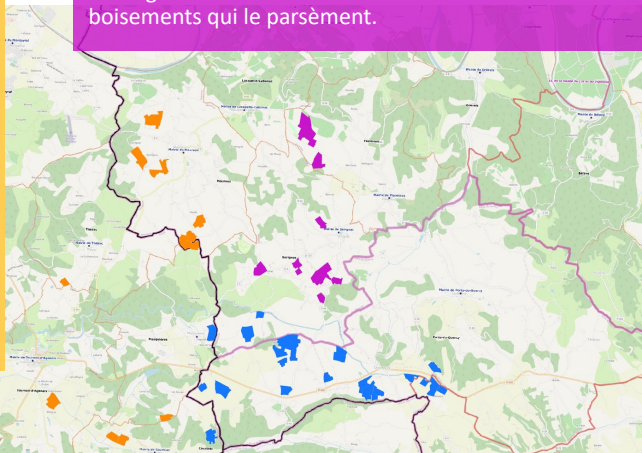
Une espèce d'amphibien patrimonial a été observée : l'Alyte accoucheur. Seuls les bois et les haies au sein de ces parcelles sont des habitats terrestres attractifs pour cette espèce (peu de points d'eau sur les parcelles).

SECTEUR NORD 2

Ce secteur se compose d'une vaste vallée agricole (élevage, agriculture céréalière, viticulture) entrecoupée de milieux plus naturels (chênaies pubescentes, pelouses sèches). Les habitats patrimoniaux présents dans ce secteur sont principalement des pelouses sèches calcicoles.

Il se caractérise par une diversité importante d'espèces d'oiseaux à enjeu telles que la Pie-grièche à tête rousse, l'Oedicnème criard, l'Elanion blanc et le Torcol fourmilier (nicheurs dans ce secteur).

Une dizaine d'espèces de chauves souris ont également été détectées, témoignant d'un secteur intéressant en raison des haies et nombreux boisements qui le parsèment.



SECTEUR SUD

Ce secteur englobe des milieux agricoles très anthropisés peu propices à la biodiversité. Les abords des parcelles peuvent abriter des milieux plus intéressants écologiquement (comme des chênaies thermophiles ou des pelouses sèches).

Le secteur reste favorable aux reptiles (Couleuvre verte et jaune et Lézard des murailles). Ce secteur reste très peu favorable à l'accueil d'amphibiens du fait de l'absence quasi-totale de points d'eau.

Plusieurs espèces d'oiseaux ont été observées en vol ou en chasse (Bruant ortolan, Busard Saint-Martin, Elanion blanc, ...). Certaines espèces peuvent utiliser les parcelles comme les prairies pour se reproduire (comme la Cisticole des Joncs ou encore l'Alouette lulu).

Plusieurs espèces de chauves-souris ont aussi été identifiées.

SECTEUR CENTRE

Ce secteur englobe des milieux caussenards agricoles relativement diversifiés et peu anthropisés ainsi que des boisements favorables aux chiroptères (gîtes potentiels pour plusieurs espèces identifiées).

Des zones humides (prairies alluviales, jonchaies) et des habitats patrimoniaux (pelouses sèches principalement et dans une moindre mesure matoraux à Genévriers et prairies alluviales) sont identifiés.

Une espèce floristique à enjeu est identifiée (Sablines des chaumes) ainsi que plusieurs espèces d'amphibiens (Alyte accoucheur, Triton marbré), de reptiles (Couleuvre vipérine), d'insectes (Damier de la succise, Agrion de Mercure, Grand Capricorne, Hespérie des Potentilles) et d'oiseaux (Oedicnèmes criard, Elanion blanc, Bruant ortolan, Héron pourpré, Circaète jean-le-Blanc).

Certains boisements s'avèrent favorables aux chauves-souris (arbres gîtes) avec plusieurs espèces identifiées.

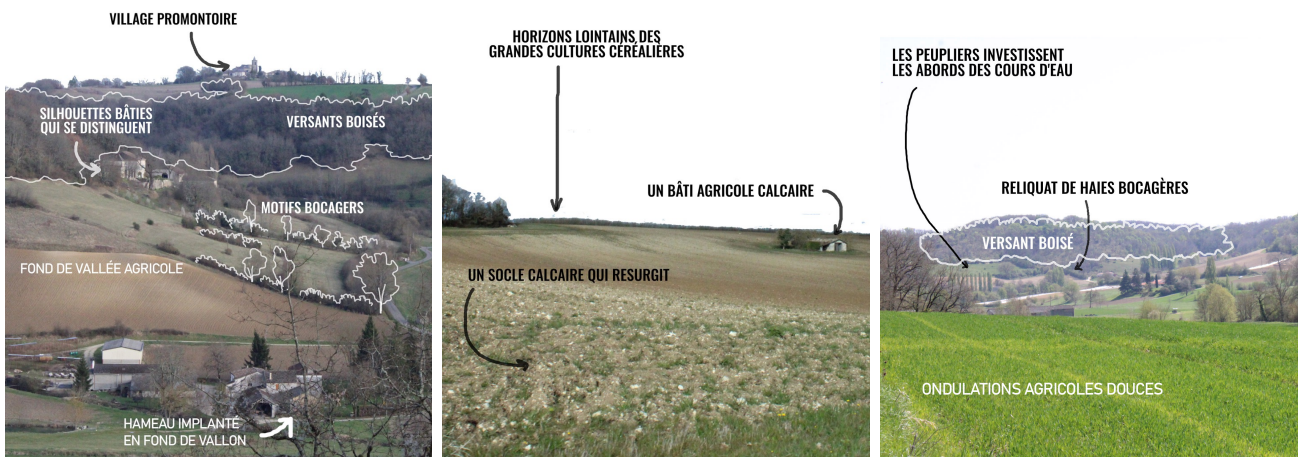


FORMATION DES PAYSAGES

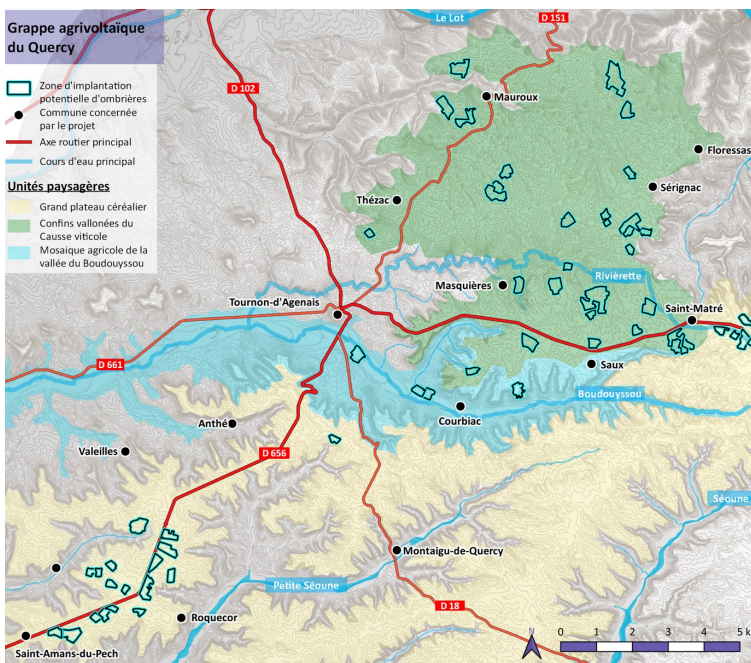
Les paysages que l'on observe aujourd'hui sur le territoire ont été façonnés au fil des années en fonction de la nature du sol et du sous-sol (géologie), de l'influence des vallées du Lot et de la Garonne (hydrographie), de la topographie, du climat... mais aussi par l'occupation et les pratiques humaines (répartition de l'habitat, les voies de circulation, l'agriculture...). L'ambiance paysagère résulte donc de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations. La perception de ce paysage est en constante évolution dans l'espace et dans le temps.

Le paysage de ce projet se situe au cœur de la transition entre les causses du Quercy au nord-est, le pays de serres à l'ouest et le Quercy Blanc au sud-est.

LECTURE DES PAYSAGE



UNITÉS PAYSAGÈRES



Qu'est-ce qu'une unité paysagère ?

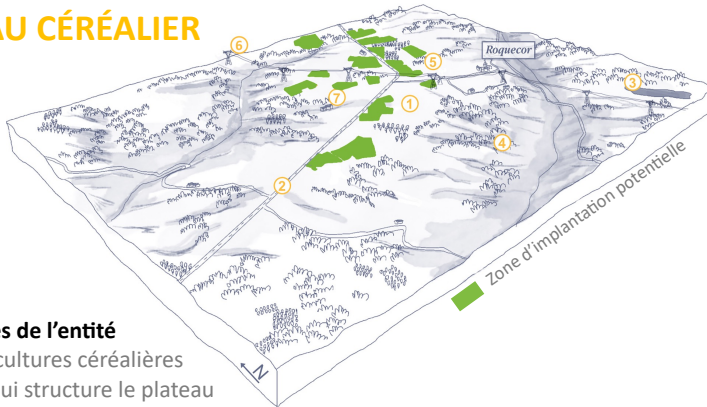
Elle désigne une portion d'espace constituant un ensemble relativement homogène sur le plan de la topographie, de l'utilisation de l'espace et de la couverture végétale ou de l'occupation humaine.

Au sein de ce territoire, la lecture du paysage en détails permet de faire ressortir des identités distinctes qui se traduisent par des ambiances différentes au sein des plateaux, des vallées et des versants.

Le panneau suivant détaille les entités et leurs enjeux respectifs.

ENTITÉS PAYSAGÈRES

PLATEAU CÉRÉALIER



Caractéristiques de l'entité

1. Majorité de cultures céréalières
2. Axe routier qui structure le plateau
3. Retenues collinaires d'irrigation
4. Arbres concentrés sur les versants non exploités
5. Patrimoine agricole bâti ponctuel
6. Ligne haute tension très présente
7. Bâti dispersé

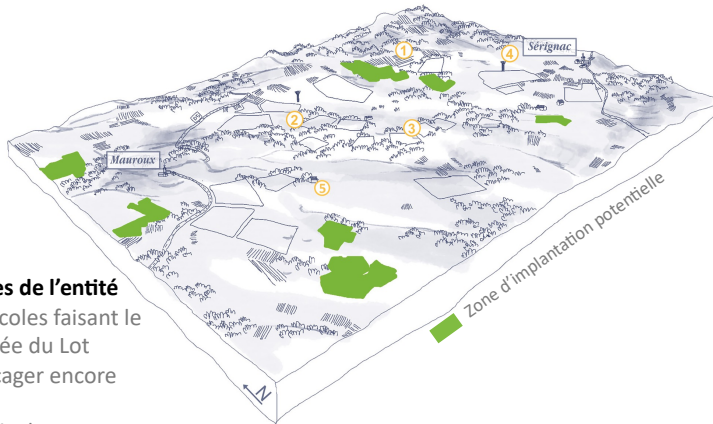
Enjeux :

- Conserver la place de l'arbre au sein des cultures
- Penser la viabilité des systèmes agricoles en place au regard des changements en cours



- Préserver le bâti agricole isolé
- Veiller aux perceptions depuis les axes routiers et pédestres

CONFINS VALLONNÉS DU CAUSSE VITICOLE



Caractéristiques de l'entité

1. Parcelles viticoles faisant le lien avec la vallée du Lot
2. Maillage bocager encore présent
3. Parcelles agricoles en « chambres »
4. Château d'eau comme repères dans le paysage
5. Bâti dispersé

Enjeux :

- Veiller à la lisibilité de la trame agricole, face à la dispersion du bâti
- Maintenir la place de l'arbre dans le paysage agricole

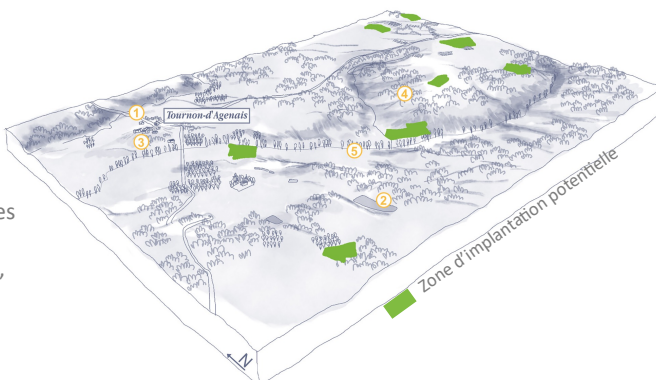


- Travailler le lien à la vallée du Lot, à travers les vues depuis le plateau et les pratiques agricoles
- Porter une attention à la viabilité de la trame verte riche existante

MOSAÏQUE AGRICOLE DE LA VALLÉE DU BOUDOYSSOU

Caractéristiques de l'entité

1. Etalement urbain dans la vallée
2. Retenues collinaires d'irrigation
3. Tournon d'Agenais, bourg perché jouant un rôle de repère paysager
4. Boisement des versants et des pechs
5. Ripisylve très fine qui annonce le cours d'eau du Boudouyssou



Enjeux :

- Valoriser la place de l'eau de cette vallée, via la ripisylve
- Porter attention à la trajectoire agricole de la vallée



- Conserver la place de l'arbre au sein des pratiques agricoles
- Maintenir la lisibilité des fonds de vallée

EVOLUTIONS ET DYNAMIQUES

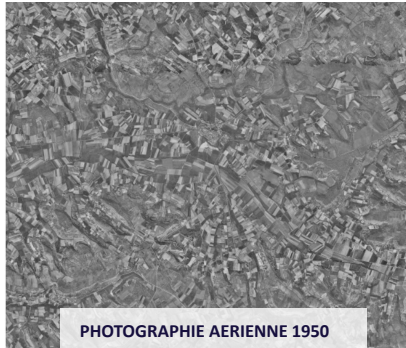
Les paysages sont en constante évolution, notamment en raison des changements de pratiques agricoles. Quelles ont été les évolutions passées et quel paysage agricole pour demain?

ANALYSE- VUE DU CIEL

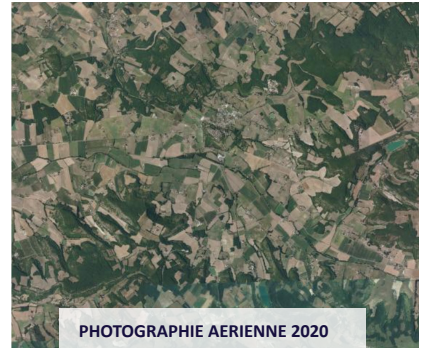


CARTE DE CASSINI (18^{ème} siècle)

2 km



PHOTOGRAPHIE AERIENNE 1950



PHOTOGRAPHIE AERIENNE 2020

Agrandissement des parcelles agricoles et développement des forêts

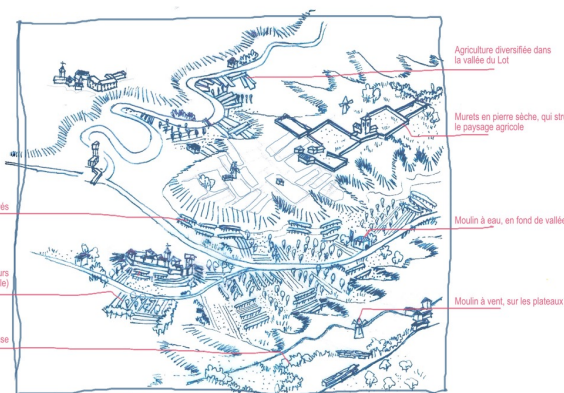
ANALYSE VIA LES CARTES POSTALES



Reconquête des boisements sur les coteaux liée au changement des pratiques agricoles

ÉVOLUTION DES PAYSAGES AGRICOLES ENTRE LE XIX^{ème} ET LE XX^{ème} SIÈCLE

XIX^{ème} siècle



Une polyculture extrême (plusieurs étages de végétation par parcelle)

Maillage bocager dense

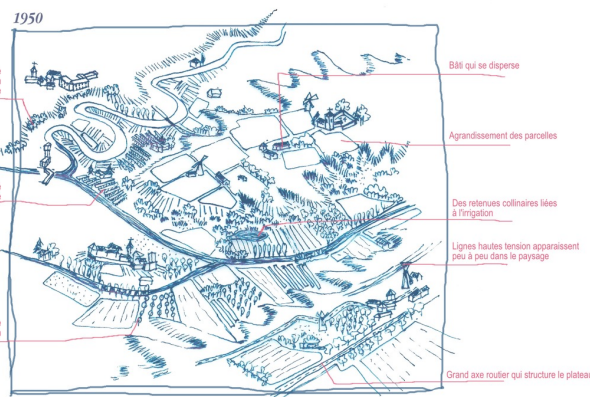
Agriculture diversifiée dans le vallée du Lot

Murets en pierre sèche, qui structure le paysage agricole

Moulin à eau, en fond de vallée

Moulin à vent, sur les plateaux

XX^{ème} siècle



Les versants se boisent, suite à l'exode rural et à l'abandon des pentes par l'agriculture mécatée

La vallée du Lot se spécialise autour de la viticulture

Une polyculture simplifiée, adaptée à la mécanisation

Bâti qui se disperse

Agrandissement des parcelles

Des retours collinaires liés à l'irrigation

Lignes hautes tension apparaissent peu à peu dans le paysage

Grand axe routier qui structure le plateau

Analyser les évolutions passées au travers des photos aériennes et des cartes postales permet de se rendre compte des changements dans les paysages mais aussi au sein des pratiques agricoles. Le paysage se transforme en permanence au travers de chaque époque et de chaque génération.

La démarche paysagère du projet se traduit par une prise en compte des enjeux et des caractéristiques du paysage dans le choix du site, dans le design, l'implantation et l'aménagement du projet d'ombrières ainsi que dans le choix de mesures d'accompagnement.

Sont disponibles dans la salle :



Un plaquette détaillant davantage le paysage et ses enjeux et l'ensemble du diagnostic paysager sont disponibles dans les rapports présents dans cette salle et sont à votre disposition.

VOLONTÉ : AVOIR UN PROJET EN ADÉQUATION AVEC LE TERRITOIRE

Axe de réflexion : moins d'impacts, plus de retombées positives pour le territoire dans les phases de développement, de construction et d'exploitation du projet

VIE DU PROJET D'OMBRIÈRES LORS DE LA PHASE DE CONSTRUCTION

LIMITER LES NUISANCES ET OPTIMISER LES CHANTIERS DES OMBRIÈRES ET DU RACCORDEMENT

A titre d'exemple, quelques propositions :

- Echelonner les zones de construction
- Limiter les chemins empruntés
- Optimiser et mutualiser les zones de chantier entre plusieurs projets d'ombrières mitoyens
- Choisir des entreprises locales

Nous vous invitons à faire d'autres propositions (via le livret de concertation)

VIE DU PROJET D'OMBRIÈRES AU SEIN DU TERRITOIRE

ACCOMPAGNER LE TERRITOIRE DANS LA DURÉE

A titre d'exemple, quelques propositions :

- Développer une offre touristique autour de l'agrivoltaïsme
- Travailler l'insertion du projet dans le paysage
- Faciliter l'accès aux énergies renouvelables pour tous

Nous vous invitons à faire d'autres propositions (via le livret de concertation)

VIE FINANCIÈRE DU PROJET D'OMBRIÈRES

OUVRIR LE PROJET AU TERRITOIRE

A titre d'exemple, quelques propositions :

- Financement participatif proposé aux habitants
- Réfléchir à la possibilité pour les acteurs du territoire d'investir dans le projet d'ombrières

Nous vous invitons à faire d'autres propositions (via le livret de concertation)



« *Sacrifice des terres agricoles au profit de la production énergétique* »

La structure photovoltaïque proposée par TSE permet de :

- Maintenir la surface agricole (avec peu d'emprise au sol de la structure),
- Maintenir la destination agricole (inclut les pratiques culturales, le choix des cultures...),
- Maintenir tous travaux agricoles,
- Maintenir les rendements et la PAC,
- Amélioration de la gestion en eau.

« *A la fin du bail, les installations resteront à vie...* »

TSE procédera au démontage et au retrait de toutes les parties et composants du projet d'ombrières de telle sorte que le site d'implantation soit vierge de toute construction, installation ou équipement. De plus, nous nous engageons à évacuer les matériaux de démolition. L'ensemble de ce démantèlement sera réalisé à nos frais.

Ces conditions de démantèlement sont prévues dès la promesse de bail.

Nous estimons pouvoir revaloriser une partie des équipements en fin d'exploitation, l'acier et les câbles notamment. La revalorisation de ces équipements permettra en partie de compenser les coûts de démontage, d'enlèvement des postes, et des travaux de remise en état.

Le terrain sera remis en état tel que constaté avant les travaux (exception faite d'éventuels travaux de terrassement visant à un aplanissement) : des états des lieux d'entrée et de sortie seront réalisés par huissier, à notre charge.

« *Les projets photovoltaïques n'incluent pas le recyclage* »

L'ensemble des matériaux sont repris et s'inscrivent dans une politique de revalorisation des déchets, notamment les panneaux photovoltaïques qui seront acheminés et recyclés dans un centre agréé par l'Etat faisant partie du réseau européen « Soren » (<https://www.soren.eco/>).

Une partie du prix d'achat des panneaux permet de contribuer à cette phase de recyclage.

Les panneaux sont :

- séparés de leur cadre aluminium et de leur boîtier de jonction,
- broyés et délaminés afin d'obtenir des fractions,
- triés à l'aide de différentes méthodes (vibration, tamisage, courant de Foucault, tri optique...).

Les matières premières secondaires peuvent être utilisées pour de nouveaux usages.



7 mars 2022 : Lancement de l'étude d'impact sur l'environnement

Du 7 au 18 Juin 2022 : 3 permanences publiques : Tournon d'Agénais, Sérignac et Roquecor

Mars à septembre 2022 : Rédaction des états initiaux de l'étude d'impact (milieu naturel, paysage...)

Juillet 2022 : Restitution de l'analyse paysagère réalisée par la Chaire Paysage & Energie

1^{ère} quinzaine de Juillet 2022 : 3 ateliers de co-construction du projet

Juin à Aout 2022 : Retours des propositions du territoire de la concertation

Août à septembre 2022 : Notations des propositions d'ajustements de la concertation

Septembre / Octobre 2022 : Restitution de la concertation et présentation des décisions de TSA et l'ASA

1^{er} trimestre 2023 : Rédaction des impacts et des mesures de l'étude d'impact

1^{er} semestre 2023 : Finalisation de l'étude d'impact sur l'environnement

2^{ième} semestre 2023 : Dépôts des permis de construire



Notes

Notes

MERCI DE VOTRE PARTICIPATION

Vous pouvez nous remettre votre livret aujourd'hui ou nous l'envoyer

avant le 21/08/2022

- par mail à concertation@acceptablesavenir.eu
- ou par courrier à : *Acceptables Avenir, 20 rue Hermès, 31520 Ramonville Saint-Agne*

(une version numérique modifiable est disponible sur demande, via concertation@acceptablesavenir.eu)

- Pour plus d'informations vous pouvez nous joindre au :

09 75 40 10 86



TSE
AGRI PV

